

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège Social :65, Avenue Habib Bourguiba Tunis

L'UIB a annoncé le 7 mars 2014 une opération de recapitalisation de l'ordre de 150 millions de dinars permettant de consolider sa situation financière dans l'intérêt de ses actionnaires et de ses déposants et d'assurer le développement de la banque.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'UIB, réunie ce jour, a arrêté les éléments essentiels de cette opération de recapitalisation de la banque qui se traduira par une réduction du capital social en ramenant de 10 à 5 dinars la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement, suivie d'une augmentation du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs de fixer les modalités de l'augmentation de capital, de telle sorte que le montant de l'augmentation de capital en actions nouvelles soit d'environ 150 millions de dinars.

Un projet de prospectus sur l'opération sera déposé auprès du Conseil des Marchés Financiers (CMF) dans les jours qui viennent. Il est prévu que l'opération soit clôturée mi-octobre.

Le Groupe Société Générale, actionnaire majoritaire de l'UIB à hauteur de 52,34%, a indiqué son soutien plein et entier à l'opération de recapitalisation à laquelle il participera à hauteur de ses droits. Il a indiqué par ailleurs rechercher avec les autorités le moyen de garantir la bonne fin de l'augmentation de capital.

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Alexandre Maymat, Président du Conseil d'administration de l'UIB, a remercié les actionnaires de l'UIB de leur confiance et indiqué que le succès de cette opération permettra à l'UIB de retrouver un bilan conforme à son ambition d'être une des principales banques privées au service de l'économie tunisienne, et de restaurer sa capacité à distribuer des dividendes à ses actionnaires.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*